



Lettre d'information COVID-19

Le mot du Maire



Le 17 mars sont entrées en vigueur des mesures de restriction de la liberté de déplacement et je tenais ici à vous remercier de les avoir respectées.

À compter du 11 mai, ces dispositions vont être modifiées pour que s'engage la reprise progressive d'activité de la Nation.

Néanmoins, le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère, dénomination du virus responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sera toujours aussi virulent.

La période que nous vivons a porté un coup d'arrêt à nos rythmes de vie et instauré la distanciation sociale. Contrairement à ce que celle-ci laissait craindre dans une société que l'on dit couramment individualiste si ce n'est composée d'égoïstes, nombre de Cominoises et de Cominois ont donné la primauté au groupe, ils ont fait le point sur ce qui compte vraiment et ont conclu que se rendre utile est essentiel.

Particuliers, collectifs de citoyens, paroisse, associations et professionnels de santé ont fondé et continuent de développer des initiatives pour prendre soins des autres, bien au-delà de leurs habitudes de vie ou destination.

Cette capacité démontrée à surmonter le traumatisme nécessitera, à compter du 11 mai, l'urgence de notre vigilance civique alors que les dispositifs de protection imposés commenceront à céder le pas devant l'exercice de notre responsabilité individuelle.

Une administration maintenue opérationnelle



Après l'annonce par le Président de la République de la fermeture des lieux d'accueil du public et de l'arrêt du fonctionnement en présentiel des services administratifs, un Plan de continuité de l'activité a été instauré à effet du 17 mars à 12h00.

L'administration communale est ainsi restée en fonction pour garantir la bonne marche de ce qui irrigue le quotidien : l'éclairage public, l'approvisionnement en électricité et en eau potable, les réseaux d'assainissement et de communication.

**PLUS DE 1 300
DEMANDES TRAITÉES
PAR LA PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
DE L'HÔTEL DE VILLE DEPUIS LE 17 MARS**

Ont aussi continué à remplir leurs missions tout en adaptant leurs fonctionnements, la Police municipale, les personnels de la salubrité urbaine, de la maintenance, de l'État-civil, du droit des sols et des services financiers, notamment indispensables au règlement rapide des factures aux fournisseurs.

Les équipes dédiées aux activités de jeunesse et des écoles ont été mobilisées pour l'accueil des enfants des publics prioritaires alors que les agents en charge de la propreté des locaux garantissaient la décontamination des sites.

Enfin, la commune a tout particulièrement renforcé sa présence sur les réseaux sociaux et sa communication numérique.

Quand votre solidarité rime avec dévouement

Quand une bénévole donne sa propre farine qu'elle n'a pu acheter en faisant des courses pour l'une de nos aînées, quand un pharmacien commande des piles pour un appareil auditif en panne, quand une mobilisation spontanée dénoue la situation apparemment sans solution d'une personne vivant le handicap, quand la Paroisse, la Donnerie, le Centre social, des particuliers et des collectifs citoyens décident de fabriquer et d'offrir aux soignants et à chacun des masques dits « grand public », quand les Restos du cœur annoncent leur réouverture...



Le Centre communal d'action sociale au cœur des solidarités



Le Centre communal d'action sociale a immédiatement déployé ses moyens et dispositifs au bénéfice premier des plus fragiles.

Structuré pour fonctionner en réseau, il a été en capacité de mobiliser ses partenaires pour garantir aux Cominoises et Cominois l'accès aux droits courants et en créer de nouveaux spécifiquement adaptés à la crise.

**PRÈS DE 100 REPAS
LIVRÉS QUOTIDIENNEMENT**

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples :

- les livraisons de repas à domicile ont été maintenues et amplifiées ;
- des bons d'achats de première nécessité ont été mis en place (le Conseil départemental vient de décider de les abonder) ;
- des documents indispensables au maintien ou à la réouverture de droits sociaux délivrés, dupliqués ou transmis...

Ce qui pourrait n'apparaître que comme des procédures administratives n'a pu aboutir que grâce à l'implication sans faille de ceux, professionnels et bénévoles, qui ont appelé plusieurs fois chaque semaine les personnes déclarées vulnérables et, surtout, ont su mobiliser leurs ressources et connaissances pour démêler des situations complexes et compliquées.

À ceux d'entre nous qui ont rejoint la réserve civique du Centre communal d'action sociale en se proposant qui de faire les courses pour nos aînés, qui d'aider à l'EHPAD (sous la décision de son Directeur) comme au Secours catholique venu en renfort pour répondre à des situations d'urgence c'est ici l'occasion de leur dire merci.



Exemples de dessins réalisés dans le cadre de l'opération « A vos crayons » lancée sur la page Facebook de la Ville pour remercier tous les héros du quotidien.

Le « masque grand public » ou « masque barrière »

Le 19 avril, l'intervention télévisée conjointe du Premier ministre et du Ministre de la Santé a été l'occasion de voir apparaître le « masque grand public » dans la liste des gestes barrières à la propagation du coronavirus. Le Gouvernement en a annoncé la production de plusieurs millions par semaine pour que, le 11 mai 2020, chacun d'entre nous puisse en disposer.

Les différents types de masques (INRS - Institut national de recherche et de sécurité) :

• Le masque chirurgical

C'est un dispositif médical (norme EN 14683). Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.

Le masque chirurgical est réservé aux personnels soignants.

• Le masque FFP

C'est un appareil de protection respiratoire. Il est destiné à protéger celui qui le porte à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux. Le port de ce type de masque est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical. Il existe trois catégories de masques FFP, selon leur efficacité (estimée en fonction de l'efficacité du filtre et de la fuite au visage).

Ainsi, on distingue :

- > Les masques FFP1 filtrant au moins 80 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 22 %) ;
- > Les masques FFP2 filtrant au moins 94 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 8 %) ;
- > Les masques FFP3 filtrant au moins 99 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).

• Les « masques grand public » ou « masques barrières »

Ils peuvent être constitués de matériaux de différentes natures dont les tissus. Ces masques n'ont pas été soumis à l'ensemble des tests d'efficacité prescrits par les normes en vigueur et le peu d'études scientifiques sur les performances de filtration de ces masques en montrent une efficacité de filtration inférieure à celle des masques faisant fonction d'appareil de protection respiratoire.

C'est pourquoi l'AFNOR (Association Française de Normalisation) a publié le 27 mars dernier un référentiel qui présente :

- > Les exigences minimales pour la fabrication industrielle et artisanale du « masque barrière » ;
- > Les tests à réaliser pour s'assurer de la qualité du « masque barrière » ;
- > Des conseils pour son utilisation et son entretien ;
- > Les matériaux à privilégier, les dimensions, les types de brides...

Depuis, des entreprises ont été homologuées et la fabrication a été lancée, la Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances assurant que « la production a atteint plus de 10 millions de masques [grand public]... et l'approvisionnement, par la production française et les importations, va s'accroître rapidement, pour dépasser 25 millions de masques lavables par semaine fin avril ».

Quant au niveau de sécurité de ces « masques barrières », le Ministre de la Santé déclare que « L'écrasante majorité de ces masques « grand public » répondront à des critères de filtration à 90%... Ces masques ont l'intérêt d'être protecteurs, là où d'autres masques (...) n'offrent pas de garantie de protection parce qu'ils ne filtrent pas des particules suffisamment petites pour empêcher le virus de pénétrer ou de sortir. »

La mise à disposition des « masques barrières »

À l'heure de la rédaction de ce document, date de mise à disposition, circuit de distribution, gratuité voire prix des « masques barrières » du plan gouvernemental n'étaient pas précisés.

Pour sa part, Comines, tout en soutenant avec l'appui des industriels locaux la production des bénévoles de la Donnerie, du Centre Social et des Savoirs à la Louche a rejoint l'opération « un masque pour chacun » initiée par le Conseil Régional des Hauts-de-France qui consiste à acheter 6 millions de « masques barrières » auprès des entreprises locales pour les distribuer aux habitants de la région dont, bien évidemment, les Cominoises et les Cominois.

Cette première dotation de « masques barrières » réutilisables offerte par la Région sera complétée par une seconde, elle aussi gratuite, de masques aux caractéristiques techniques et sanitaires identiques achetés cette fois par la Ville. C'est la commune qui assurera la distribution de ces 2 dotations auprès de chacun d'entre vous.



COMMENT BIEN AJUSTER SON MASQUE POUR SE PROTÉGER



1 Repérer le haut (barrette nasale).



2 Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque couvre bien le menton.



4 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.



5 Tester l'étanchéité : couvrir le masque avec une feuille en plastique et inspirer ; le masque doit se plaquer sur le visage.



6 Après usage, retirer le masque par les élastiques.



Recommandations

Les « masques barrières » sont à utiliser par des personnes saines ou asymptomatiques et leur port doit être limité à une demi-journée pour servir de protection de la "zone bouche et nez" en empêchant les contacts avec la main ou les projections venues de contacts avec une autre personne.

Les « masques barrières » ne dispensent pas du strict respect des autres gestes barrières. www.gouvernement.fr/info-coronavirus